



ANNÉE SCOLAIRE
2021/2022

SOMMAIRE

ÉDITO	P.3
DÉMARCHES ET INSCRIPTIONS ADMINISTRATIVES	P. 4
TABLEAU DES RÉSERVATIONS	P. 7
QUOTIENT FAMILIAL	P. 8
TEMPS SCOLAIRES ET PÉRISCOLAIRES	P. 9
DATES DES VACANCES SCOLAIRES	P. 13
LES + APPORTÉS PAR LA VILLE	P. 14
VOS CONTACTS	P. 16

ÉDITO

Chers parents et cher·e·s acteur·ice·s éducatif·ve·s,

Le mois de septembre marque chaque année le moment très attendu de la rentrée scolaire. Nouveaux camarades, nouvel·le enseignant·e ou nouvelle école : pour les enfants et leurs familles, c'est toujours un rendez-vous attendu et une étape importante. Afin de préparer sereinement cette rentrée scolaire 2021, nous avons le plaisir de vous présenter la nouvelle édition du guide destiné à vous apporter toutes les informations pratiques afin de bien préparer la rentrée de vos enfants. Il s'agit d'un outil pour vous aider dans vos différentes démarches auprès des services, tant en matière de vie scolaire, de restauration, ou d'accueil de loisirs, de la maternelle à l'école élémentaire.

**Bonne lecture
et belle rentrée à tous !**

Julie GRÜNEBAUM,
*Adjointe au maire déléguée aux droits de l'enfant,
à la réussite éducative et à la restauration*

Olivier SARRABEYROUSE,
Maire de Noisy-le-Sec

DÉMARCHES ET INSCRIPTIONS ADMINISTRATIVES

LE PORTAIL FAMILLES

Disponible sur www.noisylesec.fr

Entièrement pensé pour s'adapter aux modes de vie des familles, cet espace, qui vous est dédié, est accessible depuis le site internet de la Ville.

Cet outil incontournable de votre quotidien permet de réaliser toutes vos réservations, mises à jour et démarches. Il propose également une vue d'ensemble de votre dossier familial.

Cet espace permet entre autres :

- des réservations à l'année,
- des réservations pour les vacances,
- des annulations à dates définies,
- le signalement d'absence de votre enfant avec justificatif,
- le règlement des factures en ligne.

Vous pouvez réserver les activités périscolaires à l'année. Il faudra seulement penser à annuler les réservations en amont si, pour une raison ou une autre, votre enfant ne peut finalement être présent.

Si vous souhaitez que votre enfant fréquente une activité périscolaire en 2021-2022 (accueils périscolaires matin et soir, restauration, études surveillées ou accueil de loisirs du mercredi et des vacances scolaires), il est impératif de réaliser son inscription administrative annuelle auprès du Guichet unique.

Il y a deux procédures pour réaliser cette inscription, selon que votre enfant est inscrit ou non à une activité périscolaire cette année :

ÉTAPE 1 : INSCRIPTION ADMINISTRATIVE

Pour les enfants

- inscrits en 1^{re} année de maternelle ou en CP en septembre 2021,
- n'ayant jamais fréquenté les activités périscolaires ou nouvellement arrivés sur la commune :

1 - Compléter le bulletin d'inscription

- en ligne ou en le téléchargeant : www.espace-citoyens.net/noisylesec
- en le retirant auprès du Guichet unique, 1 rue du Maréchal-Foch.

2 - Retourner le dossier complet et les pièces justificatives au Guichet unique

par courriel à inscriptions@noisylesec.fr

par voie postale ou directement à l'accueil de l'hôtel de ville (les pièces justificatives sont à scanner pour les demandes en ligne).

Pour les enfants

- Scolarisés en moyenne section, grande section, CE1, CE2, CM1 et CM2, ayant fréquenté une activité périscolaire :

1 - Réception du dossier de réinscription

Les familles reçoivent par voie postale un dossier de réinscription à valider.

2 - Vérifier le bulletin d'inscription et le mettre à jour

En cas de changement d'adresse, de fréquentation d'activités périscolaires... les modifications ou ajouts doivent être annotés en **ROUGE ET EN MAJUSCULE**. Attention, même sans changement, le formulaire doit être signé au recto et au verso.

3 - Retourner le formulaire signé au Guichet unique

(accompagné des pièces justificatives si changement)

par courriel à inscriptions@noisylesec.fr

par voie postale ou directement à l'accueil de l'hôtel de ville.

ÉTAPE 2 : RÉSERVATION DES ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES (OBLIGATOIRE)

Une fois votre enfant inscrit, vous devez effectuer ses réservations en fonction des activités souhaitées tout au long de l'année

1 - En ligne sur l'Espace Famille :

www.espace-citoyens.net/noisylesec

2 - En complétant les fiches de réservation : à déposer directement à l'accueil de l'hôtel de ville ou à renvoyer dûment remplies par voie postale ou par courriel à guichet.unique@noisylesec.fr

Fiches disponibles au Guichet unique ou téléchargeables sur l'Espace Famille.

Modalités :

- Toute présence à une activité non réservée entraîne une surfacturation de 20 % ou 40 % par jour en fonction de l'activité fréquentée.
- Si une activité est réservée et non annulée dans les délais, elle sera facturée sauf si votre enfant est malade (justificatif à présenter au service guichet unique dans les 15 jours).



TABLEAU DES RÉSERVATIONS

ACTIVITÉS	RÉSERVATION	ANNULATION OU MODIFICATION	MAJORATION
Pause méridienne (repas et activités)	2 jours avant la date souhaitée	2 jours avant la date à annuler ou à modifier	Les demandes hors délais et sans réservation feront l'objet d'une majoration de 20 %
Accueils du matin et du soir (réservés aux enfants dont au moins un parent travaille)	2 jours avant la date souhaitée	2 jours avant la date à annuler ou à modifier	Les demandes hors délais et sans réservation feront l'objet d'une majoration de 20 %
Étude surveillée (réservée aux enfants inscrits en école élémentaire)	2 jours avant la date souhaitée	2 jours avant la date à annuler ou à modifier	Les demandes hors délais et sans réservation feront l'objet d'une majoration de 20 %
Accueil de loisirs du mercredi	7 jours avant la date souhaitée	7 jours avant la date à annuler ou à modifier	Les demandes hors délais et sans réservation feront l'objet d'une majoration de 20 %

ACCUEIL DE LOISIRS : VACANCES SCOLAIRES

Dates limites de réservation, d'annulation ou de modification

Vacances d'automne → lundi 18 octobre 2021

Vacances de fin d'année → lundi 13 décembre 2021

Vacances d'hiver → lundi 14 février 2022

Vacances de printemps → vendredi 15 avril 2022

Vacances de juillet → vendredi 1^{er} juillet 2022

Vacances d'août → lundi 25 juillet 2022

Les demandes hors délais et sans réservation feront l'objet d'une majoration de 40 %

QUOTIENT FAMILIAL

Les activités sont facturées selon un barème voté en Conseil municipal dépendant du quotient de votre famille. Le quotient familial est identique à celui de la CAF pour les allocataires et il est calculé à partir de vos derniers revenus pour les non allocataires de la CAF. Il est révisé tous les ans au mois de janvier et valable pour l'année, du 1^{er} janvier au 31 décembre.

Ce dernier est révisable en cas de changement de situation familiale, sur présentation de justificatifs (perte d'emploi, naissance, décès...).

Aucun quotient familial ne peut être calculé pour les personnes n'habitant pas Noisy-le-Sec.

Pour les familles qui déménagent hors de la commune, le tarif « hors commune » prend effet à la fin de l'année scolaire qui suit le déménagement, pour toute participation aux activités périscolaires se poursuivant sur la commune.



TEMPS SCOLAIRES ET PÉRISCOLAIRES

LA JOURNÉE DE VOTRE ENFANT

LES HORAIRES DES TEMPS PÉRISCOLAIRES						
	7 H 30 À 8 H 45	9 H À 12 H 20	12 H 30 À 13 H 50	14 H À 16 H 20	16 H 30 À 17 H 30	17 H 30 À 18 H 30
Lundi Mardi Jeudi Vendredi	Accueil du matin	Classe (ouverture des portes de 8 h 50 à 9 h)	Pause méridienne	Classe	Études en élémentaire	Accueil du soir
Accueil du soir en maternelle						

LES HORAIRES DES TEMPS EXTRASCOLAIRES					
	7 H 30 À 9 H 20	9 H 20 À 12 H 20	12 H 30 À 13 H 50	14 H À 17 H	17 H À 18 H 30
Mercredi et vacances scolaires	Accueil	Accueil de loisirs	Pause méridienne	Accueil de loisirs	

ACCUEIL DU MATIN : 7 H 30 → 8 H 45

L'accueil du matin est un service proposé par la municipalité dans toutes les écoles maternelles et élémentaires, du lundi au vendredi, à partir de 7 h 30. Les animateurs accueillent vos enfants. Une collation est proposée pour les plus grands et un petit-déjeuner complet pour les plus petits.

Les activités calmes d'éveil sont privilégiées pour aider les enfants à bien démarrer la journée d'école.

PAUSE MÉRIDIANNE : 12 H 30 → 13 H 50

C'est un temps convivial au cours duquel l'enfant se restaure et se détend. Durant la pause méridienne, des activités sont proposées aux enfants de maternelle et d'élémentaire et encadrées par des animateurs, pour leur permettre de se détendre et de découvrir des activités ludiques en fonction de leurs envies.

Dans les écoles maternelles, les enfants sont servis à table et sont encadrés par des animateurs et des ATSEM.

Pour les enfants en élémentaire, un self-service encadré par les animateurs est mis en place pour développer l'autonomie. C'est l'occasion pour l'enfant de déjeuner à son rythme, en prenant le temps de se restaurer et d'échanger avec ses camarades.

Dans un souci de qualité des repas servis aux enfants, les menus sont élaborés par le Siplarc (Syndicat intercommunal de production et de livraison alimentaire de repas collectifs) en collaboration avec une diététicienne et un médecin qui contrôlent à la fois l'équilibre nutritionnel et les risques alimentaires.

En plus du repas classique, il est également proposé un menu végétarien.

Le Siplarc propose 50 % de composantes bio dans ses menus.

Tous les deux mois, une commission des usagers, validée par la direction du Siplarc, se réunit afin de faire un bilan de la qualité des menus précédemment servis et valide ceux prévus pour la période à venir.

Des actions de sensibilisation – « L'École du goût » sont menées toute l'année en co-éducation avec l'Éducation nationale et nos services d'animation dans le cadre du Projet éducatif global :

- cuisines du monde,
- lutte contre le gaspillage alimentaire,
- tri des déchets alimentaires dans certaines écoles.

ACCUEIL DU SOIR : 16 H 30 → 18 H 30 (MATERNELLES)

ACCUEIL DU SOIR : 17 H 30 → 18 H 30 (ÉLÉMENTAIRES)

L'accueil du soir fonctionne : le lundi, mardi, jeudi et vendredi, de 16h30 à 18h30 pour les enfants de maternelle, et de 17h30 à 18h30 pour les élémentaires.

Un temps est réservé au goûter fourni par la Ville. Ensuite, des activités adaptées à leur âge sont proposées et encadrées par des animateurs (activités ludiques, éducatives...).

L'ÉTUDE SURVEILLÉE : 16 H 30 → 17 H 30

Les parents qui le souhaitent peuvent inscrire leur enfant, scolarisé en école élémentaire, à l'étude surveillée qui se déroule après les cours, les lundis, mardis, jeudis et vendredis. Ce dispositif est proposé afin d'aider les enfants à réaliser leur travail scolaire. Les enfants bénéficient d'un temps de récréation au cours duquel ils prennent le goûter fourni par la Ville, avant que ne débute l'heure d'étude.

Les enfants ont ensuite la possibilité d'intégrer l'accueil du soir de 17 h 30 à 18 h 30.

LES ALLERGIES, PROBLÈMES DE SANTÉ :

Pour les enfants souffrant d'allergie ou de problèmes de santé, la Ville élabore, en concertation avec les familles, le médecin scolaire et le médecin traitant, un protocole d'accueil individualisé (PAI). Ce PAI détermine au cas par cas le suivi de l'enfant : régime alimentaire, allergies, soins d'urgence, activités incompatibles avec la santé de l'enfant. Les menus sont téléchargeables sur le site : www.siplarc.fr

L'ACCUEIL DE LOISIRS DU MERCREDI ET DES VACANCES SCOLAIRES :

Les accueils de loisirs contribuent à l'épanouissement des enfants à travers différents projets d'animation proposés, mais également à travers l'apprentissage de la citoyenneté, de la solidarité et du vivre-ensemble.

Le projet pédagogique de chaque structure doit s'inscrire dans la cohérence du projet éducatif global de la Ville, il organise la vie du centre, fixe les objectifs et donne les règles de vie.

Les équipes d'encadrement sont constituées d'animateurs diplômés et habilités par les Services Départementaux à la Jeunesse, à l'Engagement et au Sport (SDJES). Ils proposent, le mercredi et durant les vacances scolaires, de multiples activités (jeux, ateliers informatiques, projets artistiques), des ateliers intergénérationnels et des projets entre centres (thèmes sur les droits de l'enfant, l'égalité fille-garçon, la discrimination, le Printemps des enfants...).

Les enfants peuvent aussi bénéficier des équipements sportifs et culturels mis à disposition par la Ville. Les cars municipaux leur permettent des sorties ludo-éducatives (musées, théâtres, cinéma...) et de plein air (parcs, ferme pédagogique...).

L'été, les enfants fréquentant les accueils de loisirs élémentaires peuvent participer à des mini-séjours à la mer.



DATES DES VACANCES SCOLAIRES

RENTRÉE SCOLAIRE DES ÉLÈVES

Jeudi 2 septembre 2021

VACANCES D'AUTOMNE

Fin des cours : vendredi 22 octobre 2021

Reprise des cours : lundi 8 novembre 2021

VACANCES DE FIN D'ANNÉE

Fin des cours : vendredi 17 décembre 2021

Reprise des cours : lundi 3 janvier 2022

VACANCES D'HIVER

Fin des cours : vendredi 18 février 2022

Reprise des cours : lundi 7 mars 2022

VACANCES DE PRINTEMPS

Fin des cours : vendredi 22 avril 2022

Reprise des cours : lundi 9 mai 2022

VACANCES D'ÉTÉ

Fin des cours : jeudi 7 juillet 2022

Les classes vaqueront le vendredi 27 mai 2022

LES + APPORTÉS PAR LA VILLE

PROJET ÉDUCATIF GLOBAL

Pour participer : peg@noisylesec.fr

L'éducation est au cœur des priorités municipales. La Ville a initié une démarche volontaire de Projet éducatif global car elle considère que l'éducation est l'affaire de toutes et tous, et tout au long de la vie.

Il s'agit, à travers cette démarche :

De mettre la parole des enfants et des jeunes au centre de l'action éducative et de mobiliser la communauté éducative au sens large (familles, enseignant·es, animateur·trice·s, personnel petite enfance, acteurs de la jeunesse, associations, etc.) autour d'objectifs et de projets communs.

Le Projet éducatif global de la Ville de Noisy-le-Sec est en cours d'élaboration avec tous les acteurs qui souhaitent y participer et s'y engager. Il concerne les différents temps de la vie de l'être humain, de la naissance à l'entrée dans la vie active : le temps familial, le temps scolaire, le temps périscolaire, le temps libre, les vacances et la vie quotidienne.

Le Projet éducatif global est également structuré autour de 3 temps forts, associant les services municipaux, les partenaires éducatifs, les familles, les enfants et les jeunes :

- Le Printemps des enfants et des jeunes : moment festif, joyeux, de mise en lumière de la parole des enfants et des jeunes et de mobilisation des acteurs éducatifs,
- La semaine du vivre-ensemble, autour de la journée de la laïcité (9 décembre) : temps de réflexion, de formation et d'action sur les enjeux du vivre-ensemble,
- La semaine de l'égalité fille-garçon : temps de sensibilisation et d'action sur les enjeux de mixité, de parité, et de genre dans l'éducation.

Les enseignant·e·s, les animateur·trice·s, les parents, les acteurs éducatifs sont invités à participer à l'élaboration du Projet éducatif global de la Ville de Noisy-le-Sec, à donner leurs idées, à proposer leurs réflexions et projets !



→ **Espaces parents :**

La Ville met à disposition des espaces au sein de chaque école un samedi par mois au profit des représentants des parents d'élèves élus, sous réserve que ces représentants soient constitués en association loi 1901 et qu'une convention puisse être signée.

→ **Sorties scolaires :**

La Ville attribue des cars au profit des écoles pour leur permettre d'organiser des sorties au cours de l'année scolaire.

→ **Plan de relance numérique :**

L'État accompagne la Commune dans un plan de relance numérique sur 2 ans à hauteur de 77 classes et de l'ensemble des bureaux des directions des écoles élémentaires.

35 classes et les bureaux des directions élémentaires seront équipés en septembre et octobre 2021.

→ **Classes de découvertes :**

La Ville finance le départ en classe de découvertes des élèves de CM2 de 3 écoles par an. Les enfants partent dans le centre de vacances noiséen de Céuze ou sur l'Île d'Oléron, dans un centre appartenant à la Ville de Bobigny. En 2021/2022, ce sont 10 classes qui se verront proposer cette opportunité.

→ **Dictionnaire :**

Un dictionnaire continuera d'être offert à chaque élève de CE1.

→ **Album jeunesse :**

Un album jeunesse sera offert à tous les élèves de grande section de maternelle, à la fin de l'année pour célébrer le plaisir de lire.

VOS CONTACTS

DIRECTION DE L'ÉDUCATION

LAURE GUÉNAOUI

Directrice de l'Éducation

CHRISTINE FLOUZAT

Cheffe du service Entretien restauration

JULIE SOUCHET

Cheffe du service Vie scolaire

CÉCILE BARONE

Cheffe du service Enfance

GUICHET UNIQUE

01 49 42 64 40



Toutes les informations utiles sont disponibles sur :
www.noisylesec.fr

Soucieuse de développer un lien continu avec les familles et les enfants, l'équipe de la Direction de l'éducation est disponible de 9 h à 17 h 30, du lundi au vendredi, pour répondre à toutes vos questions.

Direction de l'éducation

Centre administratif

1 rue Châalons

93130 Noisy-le-Sec

Tél. : 01 49 42 67 91

Courriel : accueilsdeloisirs@noisylesec.fr